

<http://www.snetap-fsu.fr/Declaration-preliminaire-CAP-des.html>



Déclaration préliminaire - CAP des PCEA - 27 & 28 novembre 2013

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -

Date de mise en ligne : jeudi 28 novembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

" Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible " Saint Exupéry

L'actuel gouvernement n'en finit pas d'évoquer l'avenir ! Après les désirs qui commencent à dater, nous avons aujourd'hui les contrats, les emplois (y compris pour les professeurs), une loi pour l'agriculture et tout récemment un pacte pour la Bretagne.

Les [PCEA](#) qui avaient exprimé leur exaspération voilà deux ans, leur impatience l'an dernier veulent vous dire aujourd'hui que le terme d'avenir devient insupportable.

« Le changement, c'est maintenant » doit aussi pouvoir se traduire dans les faits pour les certifiés de l'enseignement agricole public.

À de nombreuses reprises pendant la campagne présidentielle, François Hollande a affirmé son souhait de rétablir la formation des enseignants, sacrifiée par Nicolas Sarkozy. Et pourtant :

Recul sans précédent concernant la formation des enseignants du [MAAF](#)

Pour les reçus aux concours externes en 2013, la formation initiale ne s'est pas améliorée. Notre Ministre n'a pas fait preuve du même volontarisme que son collègue de l'Éducation Nationale pour revenir sur la formation proposée pour les lauréats des concours avec un master en allégeant le service de ces jeunes collègues.

Pour les reçus aux concours internes 2013, la formation est passée de 8 semaines à 6 semaines (le temps passé à l'[ENFA](#) passant lui de 3 à 4 semaines).

Pour l'accès au corps des PCEA par la liste d'aptitude, la [DGER](#) avait carrément programmé la disparition de la formation et il a fallu que le SNETAP-[FSU](#) bataille pour obtenir le rétablissement des 6 semaines de formation qui existaient précédemment.

Nous, élus paritaires, redisons ici qu'« enseigner est un métier, et un métier qui s'apprend », qu'en matière de formation, qu'elle soit initiale ou continue, le bilan est négatif. Il va falloir « à l'avenir » mettre les moyens pour que le « nouveau souffle pour l'Enseignement Agricole » et que le « Produire autrement » ne restent pas à l'état de slogan !

Le Ministère devait s'engager avec détermination dans le processus de déprécarisation institué par la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Et pourtant :

Des conditions précaires pour nombre de stagiaires PCEA !

Les PCEA ont bénéficié dans ce cadre de 180 postes sur les 443 postes pour les enseignants, soit 40% des postes

avec à chaque marche, des embûches !

- Préparation du concours : des conditions de formations hétérogènes.
- Concours : des attentes diverses en fonction des jurys.
- Affectations : des lieux de stage très éloignés du domicile pour certains lauréats.
- Formation à l'ENFA : des disparités dans le travail à fournir selon les disciplines.
- Établissement d'affectation : des conditions d'accueil très limite à certains endroits, des emplois du temps surchargés pour beaucoup et un non remplacement quasi-généralisé.

Les élus paritaires ne peuvent que regretter ici la gestion de ce dossier à tous les niveaux : nos collègues qui pensaient avoir fait le plus dur en réussissant le concours vivent une année de stage difficile et très souvent des conditions de précarité plus grandes qu'auparavant !

Nous demandons pour 2014 : (donc « dans un avenir proche »)

- La majorité des postes enseignants pour le corps des PCEA.
- Une amélioration dans la préparation des concours.
- Une expertise fine des postes parus sur la note de service du 30 avril 2013 en vue de leur transformation en poste plein (notamment les postes dont la quotité de travail est de 70%).
Plus il y aura de postes vacants, plus le mouvement des titulaires sera facilité et plus il y aura de possibilités pour les reçus-concours.
- Une plus grande fermeté de la DGER sur les conditions de stage dans les établissements.
(des cours dans sa discipline et en cycle long, pas de cours le lundi pour les externes, pas de responsabilité de professeur principal, limitation des heures supplémentaires...)
- Une prise en charge rapide des frais (concours, formations...).
- Le remplacement des collègues pendant les périodes de formation à l'ENFA.

Pour terminer, nous avons l'espoir de voir évoluer certains dossiers et certaines pratiques dans la façon de travailler. Et pourtant :

Aucune évolution majeure :

- Sur le dossier de l'agrégation. (emblématique pour les PCEA afin d'avoir des perspectives de carrière)
- Sur les concours communs avec l'Éducation Nationale. (« en bonne voie » voilà un an !)
- Sur une formation commune dans les [ESPE](#) pour les matières communes aux deux Ministères. (Rien dans le volet 4 de la loi d'avenir pour l'agriculture)
- Sur l'interprétation des textes officiels : la note de service 2023 du 13 février 2007 sur les langues vivantes n'est que partiellement appliquée, les horaires pour les groupes à effectif réduit qui étaient au coeur de la réforme du bac S ne sont que peu présents dans nos [LEGTA](#).
Ces dossiers sont-ils **sans avenir pour l'EAP** alors qu'ils sont essentiels pour notamment renforcer la parité dans le cadre du service public d'éducation ?

Les pratiques de notre Ministère n'ont pas non plus évolué significativement :

- Concertation dans des délais trop courts.
- Absence de transparence. (modifications sur les postes)

- Déréglementation qui s'accélère.

Si dans le discours, il y a encore un peu de volonté de faire évoluer favorablement certaines choses, les moyens pour améliorer la situation font défaut et les arbitrages dans un cadre financier restreint ont leurs limites. Notre Ministère n'a pas les moyens de ses ambitions ! La procrastination n'est plus de mise aujourd'hui. Il faut prendre maintenant des mesures pour assurer un avenir à l'EAP.